Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260223-009_2026-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents + Procura-tions	Qui ont pris part au vote
14/15	9+4	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GUERREY Christophe - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/02/2026.

Présents : M. GUERREY Christophe - Maire, Mme LE GOFF Brigitte, M. LE JELOUX Dominique, M. ROUAULT Patrick, M. NICOLAS David, M. SERVEL Joseph, Mme SERVEL Maria, M. DAVID Arnaud, M. GUILLO Philippe.
Absents ayant donné procuration : Mme CHAMOT Sarah ayant donné procuration à Mme LE GOFF Brigitte, M. LE PETITCORPS Paul ayant donné procuration à M. NICOLAS David, M. LE CLEZIO Maëlan donne pouvoir à M. LE JELOUX Dominique, Mme TUTT Frédérique ayant donné procuration à DAVID Arnaud.
Absente : Mme LE STRAT Anne-Françoise.

A été nommé secrétaire : M. GUILLO Philippe.

009/2026 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ANNEE 2026

Conformément à loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune,

Considérant qu'il est obligatoire de voter les taux d'imposition pour l'année 2026,
Considérant la proposition de maintenir les taux de l'année 2025, comme suit :

Impôts Directs	Taux 2025	Proposition taux 2026
Taxe Foncier Bâti	35.22 %	35.22 %
Taxe Foncier non Bâti	31.32 %	31.32 %
Taxe habitation	11.93 %	11.93 %
Taxe habitation logement vacant	11.93 %	11.93 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :
-D'adopter les taux d'imposition proposés, comme présentés ci-dessus, pour l'exercice 2026,
-D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire,	Secrétaire de séance,
Christophe GUERREY.	Philippe GUILLO.

009/2026 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ANNEE 2026